

Réponses de François Bayrou

Le 28 mars 2012

Sur la prévention

Si des solutions doivent être apportées de toute urgence aux personnes en situation d'exclusion, les pouvoirs publics doivent également répondre aux milliers de ménages aujourd'hui fragilisés dans leur logement ou leur parcours, qui risquent demain de venir grossir les rangs des personnes en grande précarité. Des politiques de prévention ambitieuses et efficaces doivent être mises en place dans les plus brefs délais et le pouvoir d'achat des ménages préservé pour que les dépenses de logement ne constituent plus une charge insupportable.

1/ Pour prévenir les situations de ruptures

Etes-vous prêt à instaurer un moratoire sur toute expulsion ou sortie d'institutions (hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, prisons) sans solution de relogement ? Si oui, comment allez-vous faire ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

En ce qui concerne les expulsions locatives, dont 10 000 environ sont réalisées chaque année avec le concours de la force publique, la priorité est la prévention en amont par le traitement du surendettement et l'accompagnement individualisé des personnes en grande difficulté sociale.

Il est évidemment impossible d'instaurer un moratoire visant à interdire les sorties d'hôpitaux, d'hôpitaux psychiatriques et des prisons. Ces différents services publics seraient totalement désorganisés ! En revanche, il est indispensable que les services sociaux des hôpitaux et prisons organisent la sortie des personnes en veillant à leur trouver une solution d'hébergement ou de logement lorsqu'elles n'en ont pas. Il s'agit d'appliquer la loi. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs clairement confirmé par une décision du 10 Février 2012 : l'Etat doit veiller à ce que toutes personnes ne disposant pas d'un logement puissent avoir accès au dispositif d'hébergement d'urgence. Bien évidemment, il s'agit d'une solution provisoire. Je connais les difficultés d'accès au 115 et le manque de places à sa disposition. Il faudra donc, dans le cadre de la conférence nationale sur le logement que je réunirai rapidement, déterminer, avec tous les acteurs de logement et les associations en charge de la lutte contre les exclusions, quels sont les besoins tout au long de la chaîne.

2/ Pour réduire le coût du logement et maintenir l'accès et le maintien dans le logement des ménages à très bas revenus

Etes-vous prêt à mettre en place un système d'encadrement des loyers ? Si oui Lequel ? Etes-vous prêt à revaloriser régulièrement les aides au logement et à les adapter au coût global du logement ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

J'ai signé « Le Contrat Social pour une Nouvelle Politique du Logement » proposé par la Fondation Abbé Pierre, ce qui vaut engagement solennel, car il est exceptionnel que je signe

ce type de pacte. Je vous confirme que la question du logement est pour moi prioritaire. Concernant plus précisément l'encadrement des loyers, je souhaite la création d'un observatoire dont les données, établies zone par zone, soient opposables aux tiers. La fiscalité peut servir d'arme pour corriger les abus. Par contre, je ne veux pas, à ce stade, m'engager sur l'augmentation des aides au logement car je ne sais pas si la situation budgétaire et économique du pays permettra ce type de dépenses. J'ai un devoir d'honnêteté à votre égard et je ne souhaite m'engager que sur ce qui me paraît réalisable au moment où je réponds à vos questions. Si nous parvenons à redresser la situation budgétaire du pays et à recréer de l'emploi, nous reconsidérerons toutes ces demandes, dont je mesure bien l'importance, dans le cadre de la conférence nationale du logement.

Sur l'hébergement

Si l'accès au logement reste la priorité, l'Etat doit continuer à apporter des réponses à toutes les personnes qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome (notamment faute d'offre suffisante) et sont en situation de détresse. L'Etat doit se donner les moyens de garantir l'application du principe d'accueil inconditionnel, en mettant à disposition une offre d'hébergement suffisante, adaptée et/ou accompagnée ; une offre qui doit constituer un filet de sécurité de qualité, favorisant les trajectoires d'insertion, et non une simple « mise à l'abri » limitée à la période hivernale.

3/ Etes-vous disposé à mettre fin à la gestion saisonnière des problèmes rencontrés par les personnes vivant à la rue ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Il me paraît tout d'abord légitime, et c'est la loi, que toute personne qui le souhaite puisse se voir proposer un hébergement d'urgence. Bien évidemment, il est choquant de remettre les personnes à la rue du simple fait de l'arrivée du printemps. La conférence nationale du logement déterminera les besoins d'hébergement d'urgence, et les redimensionnera au fur et à mesure des progrès de la construction des logements sociaux.

Il reste évidemment indispensable que, durant la période hivernale, les capacités d'hébergement d'urgence soient renforcées car des personnes en situation de grande exclusion, qui ne formulent pas de demande d'hébergement le reste du temps, acceptent parfois, dans ces périodes de grand froid, de se mettre à l'abri. C'est l'occasion de commencer un travail social avec elles et de tenter de les ramener dans le droit commun grâce aux Samu sociaux qui vont au-devant d'elles pour créer du lien social toute l'année. Pour ces personnes, les pensions de famille ou maisons relais permettent de concilier indépendance et solidarité.

4/ Etes-vous prêt à adapter le nombre de places d'hébergement aux besoins observés sur les territoires, pour un accueil inconditionnel, dans le respect de l'article 4 de la Loi DALO (« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. »), et quelle que soit la situation administrative des personnes sans abri (étrangers, demandeurs d'asile) ? Si oui, comment comptez-vous procéder ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Je viens de répondre sur ce point. Plus spécifiquement, pour les demandeurs d'asile, un hébergement spécifique doit être proposé. L'instruction de leur demande d'asile par l'OFPPA

et la CNDA doit être accélérée pour qu'ils soient fixés sur leur situation administrative dans des délais humainement acceptables. Quant aux étrangers dont la situation administrative est irrégulière depuis plusieurs années car ils ont été déboutés du droit d'asile ou sont entrés dans notre pays illégalement, il faudra examiner leur situation au cas par cas et régulariser certains d'entre eux à partir de critères d'intégration. Je pense notamment aux familles avec enfants, souvent nés en France, scolarisés, dont les parents travaillent et pour lesquelles l'Etat paie des chambres d'hôtels. Il s'agit d'aborder sereinement la question de la prise en charge des personnes en situation irrégulière et notamment des familles.

5/ Etes-vous prêt à offrir dans les centres d'hébergement un accueil individualisé ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Je défends l'idée que le logement très social proposé aux plus démunis devrait être à la fois, non pas concentré, mais largement diffusé et, pour être efficace, organisé aussi souvent que possible en petits ensembles de trois ou quatre logements avec un hôte ou une hôtesse chargé(e) de partager avec les personnes relogées le travail de reconstruction humaine et professionnelle. Je suis persuadé que l'accueil individualisé peut faire avancer beaucoup de choses.

Sur l'accompagnement

Pour permettre à toutes les personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales d'accéder à un logement autonome, il est impératif de proposer un accompagnement social adapté à ceux qui en ont besoin : accompagnement pour sortir de la rue, accompagnement vers et dans le logement, accompagnement pour favoriser l'accès aux droits, etc.

6/ Etes-vous prêt à rendre effectif un accompagnement global (associant social, juridique et santé) tout au long du parcours des personnes, - de la veille sociale à l'accès au logement de droit commun, et en poursuivant l'accompagnement dans le logement, dans une logique de prévention ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Bien évidemment, pour toutes ces personnes, l'accompagnement est fondamental dans le parcours qui mène de la rue à l'insertion sociale et à l'insertion par le travail. Il faut concilier à la fois le besoin de soins, des ressources dignes, le logement, l'accompagnement adapté et les activités, sans parler évidemment de la protection juridique. C'est pour cela que je réfléchis beaucoup à la notion de logements permettant de mener une vie collective tout en étant indépendant et en participant aux frais selon ses moyens. Il y a le modèle des pensions de famille. Mais des expériences de vie collective se développent un peu partout sur le territoire, et il est intéressant de les regarder évoluer voire de les soutenir.

Sur le logement

Le logement est un droit : il faut se donner les moyens de le mettre en oeuvre, à travers le développement d'une offre suffisante et adaptée aux ressources des ménages. Une priorité absolue dans l'accès au logement doit être donnée aux personnes qui en ont le plus besoin : personnes isolées, familles monoparentales, jeunes, travailleurs pauvres,

personnes en souffrance physique et psychique, en situation de handicap, personnes âgées, personnes migrantes...

7/ Etes-vous prêt à engager un plan ambitieux, sur 5 ans, de production de 150 000 logements sociaux (hors PLS) et très sociaux ? Si oui, comment le financez-vous ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Je me suis engagé, lors de la signature du « Contrat Social pour une nouvelle politique du Logement », à atteindre l'objectif de 500 000 logements par an durant mon mandat, dont 150 000 logements locatifs sociaux. La loi DALO connaît des résultats insuffisants. Plus de 23 000 ménages ont été déclarés prioritaires en application de cette loi, fin 2011, et ne sont pas relogés faute de logements disponibles, presque uniquement en Ile-de-France. Comme vous le savez, les problèmes de logement ne sont pas les mêmes partout, et certaines régions comme l'Ile-de-France, la région Rhône-Alpes ou PACA sont en forte tension et nécessitent des mesures extraordinaires.

Nous devons mettre le maximum de terrains à disposition pour la réalisation de programmes comportant des logements locatifs, sociaux et des logements en accession sociale, sous condition de mixité. Ces terrains seront cédés à un prix inférieur au prix du marché dans le cadre d'un contrat imposant des prix ou des loyers réellement accessibles. En ce qui concerne la loi SRU, il faut porter à 25% la part des logements sociaux dans les zones de tension. Je nommerai par ailleurs des préfets en charge de la « cohésion sociale et du logement » dont le rôle sera de réunir les acteurs du logement, agglomération par agglomération, et d'organiser une pression progressive en cas de non respect de loi SRU.

8/ Etes-vous prêt à mobiliser des logements à loyers accessibles dans le parc privé ? Si oui, comment le financez-vous ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Je m'engage, conformément au « Contrat Social pour une nouvelle politique du Logement », à lancer un plan de conventionnement visant 100 000 logements à loyer accessible par an dans le cadre privé. Je propose par ailleurs de mettre en place une mutuelle promue par l'Etat, garantissant aux propriétaires le risque d'impayés et supprimant les cautions. Cela me paraît une condition indispensable pour faire revenir sur le marché les 500 000 logements vacants.

9/ Etes-vous prêt à développer l'offre d'habitat adaptée à des besoins spécifiques (logements accompagnés pour les personnes en perte d'autonomie, personnes confrontées à des problèmes de santé, malades sortant d'hôpital et personnes en souffrance psychique...) ? Si oui comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

L'un des plus grands maux de la société est l'isolement. Je souhaite encourager les contrats de vie partagée pour des personnes qui, sans être des couples, choisissent de vivre ensemble pour lutter contre la solitude et partager les frais de la vie quotidienne, du logement et des charges fiscales. Il s'agit de sécuriser ces formes alternatives de vie commune et de permettre aux gens de vivre mieux tout en conservant les allocations qu'ils auraient eues si ils étaient seuls.

Nous devons évoluer vers une société solidaire qui doit inventer et prévoir des configuration permettant à des personnes de vivre mieux et de compenser l'absence de lien social et humain.

10/ Etes-vous prêt à développer l'habitat alternatif et adapté aux modes de vie des Gens du voyage ? A reconnaître leurs caravanes comme un logement ? Et donc à accorder l'APL à ses occupants ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous ?

Pour les gens du voyage, il faut arriver à l'application effective de la loi portant obligation de créer des aires d'accueil. Il faut par ailleurs reconnaître leurs caravanes comme leur logement et, pour ceux qui souhaitent se sédentariser, développer, en partenariat avec les communes, des actions, créer des habitats adaptés et les accompagner dans leur intégration dans la commune. L'école est le lieu de l'intégration des enfants et mon projet « d'école des parents », pour accompagner les parents qui le souhaitent, viendra compléter l'action de l'école.

11/ Etes-vous prêt à mettre en oeuvre sur chaque territoire une pluriannualité des conventions passées avec les associations pour mettre en oeuvre la politique publique du logement ? Si oui, comment ? Si non, quelle alternative proposez-vous?

Ma première décision sera, comme je l'ai dit, de réunir rapidement une conférence nationale du logement qui définira des objectifs nationaux de construction qui seront déclinés par région. Tout sera mis sur la table : les normes, la mixité, le contrôle et le renforcement de la loi SRU, l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la mise sur le marché ou à disposition de nouveaux terrains à bâtir, l'aménagement du territoire. Sur cette base, une loi de programmation sur cinq ans sera votée, pour rendre effectif le droit pour chacun de se loger. Bien évidemment, cette conférence devra réunir les associations de lutte contre les exclusions, qui sont les partenaires indispensables de l'Etat, et aussi les comités d'usagers et de personnes accueillis dans des centres d'hébergement, qui parleront mieux que personne de leur vie quotidienne, de la façon dont ils perçoivent les dispositifs existants et de leur amélioration souhaitable. Bien évidemment, il faudra veiller à ce que les partenariats avec les associations partenaires de la politique publique du logement soient formalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles garantissant un cadre stable.